

# RÈGLEMENT

Les expositions professionnelles accueillies dans la galerie du Chai du Terral fonctionnent sur un partenariat entre la municipalité de Saint Jean de Védas et un artiste ou une structure.

## Accueil de l'exposition

Les expositions organisées dans la galerie du Théâtre du Chai du Terral se tiennent en parallèle de la saison théâtrale du lieu, de septembre à fin avril, à raison de trois expositions par an, et en croisement avec les expositions annuelles de l'école d'arts plastiques. Le mois de juin est dédié aux associations culturelles de la ville.

La durée de l'exposition présentée est variable en fonction des discussions et des volontés de l'Exposant.

L'exposition est visible par le public durant les soirs de spectacles et sur les horaires d'ouverture de la billetterie du théâtre, hors vacances.

## Accueil technique et installation

Le Théâtre du Chai du Terral met à disposition de l'Exposant un technicien en charge du réglage des lumières à la fin du montage de l'exposition durant une demi-journée.

A la demande de l'Exposant, le Théâtre du Chai du Terral peut fournir des cimaises avec crochets, des socles.

L'Exposant peut réaliser quelques petits travaux de type trous dans le mur, à condition que la galerie soit remise en état avant le départ définitif, et en accord avec le directeur technique.

La Ville de Saint Jean de Védas prend à sa charge :

- La rédaction de la convention d'exposition
- Le transport éventuel des œuvres (l'assurance est à la charge de l'artiste) dans la limite des 100 km
- L'aide au montage, à l'accrochage et au décrochage avec un agent du service
- La mise en lumière (mise à disposition d'un technicien sur une demie journée)
- La prise en charge du vernissage, et des rencontres avec le public
- La communication autour de l'exposition

L'artiste ou la structure prend à sa charge :

- L'assurance clou à clou contre tout dommage causé aux œuvres exposées (perte, vol, détérioration, incendie...)

**Seuls les artistes professionnels sont invités à candidater.**

## Relations publiques et actions culturelles

Dans l'optique de renforcer les liens avec son territoire tout en diversifiant la pratique artistique, le Théâtre du Chai du Terral voit dans cette galerie un espace supplémentaire pour développer ses missions en termes d'actions culturelles.

Des visites et des ateliers avec les élèves adultes et enfants de l'école d'arts plastiques peuvent être organisés ainsi qu'avec les différents groupes scolaires de la ville de Saint-Jean de Védas, ou des alentours.

Afin de pouvoir réaliser des fiches pédagogiques à destination des élèves, mais aussi de tous les visiteurs, la municipalité demande à l'Exposant de fournir des éléments éducatifs sur les œuvres présentées lors de l'exposition.

Lorsque le partenariat entre les différentes parties est conclu, une convention est signée et réalisée en doubles exemplaires afin de fixer les conditions de l'exposition en termes d'accueil, de technique, de communication, d'assurance, d'actions culturelles et d'annulation.